

Demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement
Waste Management inc. à Magog
Mémoire de la Ville de Sherbrooke adressé au bureau
d'audiences publiques sur l'environnement

19 juin 2007

247 P NP DM17

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Magog
par Waste Management inc.

Magog

6212-03-031

INTRODUCTION

La Ville de Sherbrooke remercie les commissaires du B.A.P.E. qui lui permettent de déposer son mémoire relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Waste Management inc. à Magog. Sise au cœur de l'Estrie, sixième ville en importance au Québec avec près de 150 000 habitants, Sherbrooke assume la responsabilité du traitement et de distribution de l'eau potable à ses citoyens et usagers. La Ville de Sherbrooke possède sa principale prise d'eau potable à Magog sur les rives du lac Memphrémagog. Ce lac se jette dans la rivière Magog dont les plus importantes sections de son parcours se situent à l'intérieur des limites municipales de Sherbrooke; on y retrouve notamment deux lacs, soit le lac Magog et le lac des Nations. L'entreprise Waste Management inc. (appelée WMI) désire agrandir son lieu d'enfouissement situé sur le territoire de la Ville de Magog. Ce lieu d'enfouissement fait partie du bassin hydrographique du lac Memphrémagog. La prise d'eau de la Ville de Sherbrooke est située en aval du gradient hydraulique du lieu d'enfouissement propriété de WMI, de même, évidemment, que la totalité de l'itinéraire de la rivière Magog. Dans ce contexte, la Ville de Sherbrooke désire transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec son point de vue concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement de WMI à Magog.

CONTEXTE

À cet égard, dans ce contexte, six éléments justifient la Ville de Sherbrooke à adresser sa position au bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Premièrement, les caractéristiques physiques du bassin hydrographique du lac Memphrémagog.

Partie importante du grand bassin versant de la rivière Saint-François, le bassin hydrographique du lac Memphrémagog, d'une superficie de 1 800 kilomètres carrés, comporte plusieurs rivières et ruisseaux et surtout, le lac Memphrémagog. Ce dernier possède une superficie 102 kilomètres carrés. Notons qu'une partie importante de ce bassin hydrographique, soit environ 75 %, est localisée dans l'état du Vermont. D'importantes activités récréo-touristiques ont lieu sur le lac Memphrémagog, tant sur le côté québécois que vermontois. Des prises d'eau potable majeures sont localisées sur le côté québécois, notamment pour celles des villes de Magog et de Sherbrooke. Enfin, diverses activités agricoles, industrielles et commerciales s'opèrent dans les limites de ce bassin hydrographique. Précisons que le lieu d'enfouissement à Magog, propriété de WMI, est localisé à l'intérieur des limites de ce bassin hydrographique. La topographie naturelle de cet endroit fait cheminer les eaux vers le lac Memphrémagog, donc vers la source d'eau potable de la Ville de Sherbrooke et la rivière Magog.

Dans un deuxième temps, notre prise d'eau potable

La principale prise d'eau potable de la Ville de Sherbrooke est localisée sur la rive est du lac Memphrémagog à environ 3 km au sud de l'exutoire du lac à Magog. La Ville de Sherbrooke y soutire une moyenne d'environ 63 000 mètres cubes d'eau par jour afin d'y desservir sa population ainsi que ses clientèles industrielles, commerciales et institutionnelles, ce qui représente plus de 135 000 personnes quotidiennement. Historiquement, cette prise d'eau, installée en 1966, a toujours démontré une excellente qualité d'eau facile à rendre

potable. En effet, cette eau, traitée à la station J.-M.-Jeanson localisée à Sherbrooke, est largement reconnue pour la qualité de son goût et sa pureté. Dans ce contexte, la Ville de Sherbrooke exige de préserver ces précieuses caractéristiques de l'eau qu'elle distribue et, par conséquent, requiert fortement de protéger sa source d'alimentation en eau potable prise au lac Memphrémagog.

Dans un troisième temps, le bassin hydrographique en aval du lac Memphrémagog.

Les eaux du lac Memphrémagog se rejettent au centre-ville de Magog dans la rivière Magog. Celle-ci parcourt quelques kilomètres avant d'atteindre le lac Magog dont une portion importante est localisée à l'intérieur des limites de la Ville de Sherbrooke. Par la suite, la rivière Magog reprend son cours à travers divers secteurs urbains jusqu'au lac des Nations où on y retrouve plusieurs aménagements récréatifs et d'intérêt écologique de Cité des Rivières qui permettent à notre population d'avoir un accès direct à ses berges. Le parcours de la rivière Magog se termine par une gorge encaissée jusqu'au confluent de la rivière Saint-François au centre-ville de Sherbrooke, laquelle se dirige vers le nord pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Les citoyens de Sherbrooke ainsi que les visiteurs accomplissent de nombreuses activités sur le parcours de la rivière Magog ainsi que sur le lac Magog, dont le nautisme, la baignade incluant la présence de deux plages municipales, la pêche et autres. La préoccupation de la Ville de Sherbrooke envers ses citoyens et les usagers visent à préserver à tout prix la qualité de l'eau du bassin de la rivière Magog et, à cet égard, elle est toute aussi importante que celle qui concerne sa prise d'eau potable.

Dans un quatrième temps, les impacts potentiels de la présence du site d'enfouissement de WMI dans le bassin hydrographique du lac Memphrémagog.

Par leur conception même, les sites d'enfouissement reçoivent deux principales sources d'apport en eau. En premier lieu, les précipitations tombant sur la

surface des aires d'enfouissement percolent au travers les déchets. En second lieu, les déchets eux-mêmes possèdent un certain taux d'humidité qui, combiné à plusieurs facteurs, génèrent également des eaux. Tous ces apports en eau, dits « lixiviats » doivent être collectés et canalisés afin d'être traités avant leur rejet dans le milieu naturel. Lors de l'implantation d'un site de nouvelle génération, tel que projeté par WMI, des membranes étanches doivent être mises en place et il est peu probable que des eaux contaminées percolent dans le sol naturel et rejoignent la nappe phréatique. À contrario, pour les secteurs d'enfouissement dits par atténuation naturelle déjà en place sur le site de WMI, une partie importante de ces eaux rejoint la nappe phréatique. Le rejet des eaux non traitées vers le bassin hydrographique du lac Memphrémagog subira nécessairement une dilution des éléments polluants dans l'important volume d'eau du lac et potentiellement vers notre prise d'eau potable municipale située plus en aval. Éventuellement, tout déversement accidentel d'eaux contaminées non contrôlé est susceptible d'acheminer des polluants vers le lac. Clairement et fermement, la Ville de Sherbrooke n'accepte pas la dilution dans le lac Memphrémagog comme mode de traitement d'aucun polluant.

Dans un cinquième temps, les eaux de lixiviation des nouvelles cellules du lieu d'enfouissement WMI à Magog.

Les eaux de lixiviation sont prévues être traitées dans un parc industriel de Sherbrooke par l'entremise d'une entreprise privée spécialisée dans ce domaine. Sachant que chaque mètre cube d'eau par jour ajouté à son réseau d'égouts sanitaire grève le développement de l'équivalent d'une résidence unifamiliale, vu l'apport supplémentaire à la station d'épuration, la Ville de Sherbrooke s'objecte fermement à recevoir à sa principale station d'épuration une quantité importante d'eaux de lixiviation générée par le nouveau lieu d'enfouissement technique projeté par WMI et situé hors de son territoire.

Enfin, dans un dernier temps, la perception de ses citoyens et usagers envers la qualité de l'eau que la Ville de Sherbrooke leur distribue.

La Ville de Sherbrooke est très préoccupée par la perception de ses citoyens concernant la qualité de leur eau potable face à la possibilité d'ajout de contaminants, même involontaire, dans le bassin hydrographique du lac Memphrémagog. En effet, il reviendra à la Ville, et non au requérant WMI, de convaincre ses citoyens qu'il n'y a pas d'impact sur la qualité de l'eau potable découlant des opérations d'enfouissement du nouveau site de WMI. Faisant face ici à un facteur complètement inconnu et hors de son contrôle, la Ville de Sherbrooke opte sans réserve pour le principe de précaution. Rappelons que depuis 2001, la province du Nouveau-Brunswick applique ce principe pour tout projet situé sur des bassins hydrographiques d'alimentation en eau potable.

POSITION DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Désirant fermement continuer à offrir les diverses activités associées à l'utilisation des plans d'eau du bassin de la rivière Magog tout en tenant fermement à protéger sa source d'alimentation en eau potable située dans le lac Memphrémagog et assurer ainsi la qualité exceptionnelle de l'eau qu'elle distribue à sa population, la Ville de Sherbrooke demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec de ne pas permettre l'agrandissement du lieu d'enfouissement projeté par WMI à Magog.

EN CONCLUSION, la Ville de Sherbrooke, en complémentarité avec ses partenaires régionaux et provinciaux concernés, réitère sa volonté de protéger les eaux du bassin hydrographique du lac Memphrémagog et du bassin de la rivière Magog; elle s'oppose ainsi à l'agrandissement de ce lieu d'enfouissement.